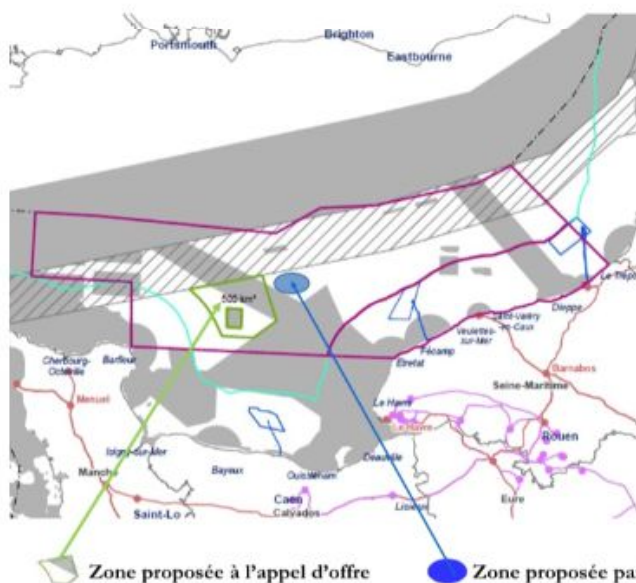


Le pire est évité mais la vigilance est de mise

En 2019 l'Etat annonçait sa volonté de créer un 4ème parc éolien marin en Normandie (les trois premiers étant situés devant Courseulles, Fécamp et Le Tréport). Les premières simulations présentées laissaient entendre la possible implantation, à environ 12km de Barfleur, de 83 éoliennes de très grande taille : plus de 250 mètres de haut.

Pendant l'été 2020 plusieurs réunions publiques tenues à Saint-Vaast-la-Hougue, à Barfleur et en visioconférence ont mis en évidence l'impact négatif que pouvait avoir le projet sur les activités économiques, tout particulièrement la pêche, sur les paysages et le patrimoine, sur l'attractivité du territoire, son activité touristique et ses emplois. Les Tours Vauban elles-mêmes se voyaient exposées à la perte possible de leur classement à l'UNESCO.

Habitants, professionnels de la mer et élus ont, lors de ces débats publics et de la publication de « cahiers d'acteurs », consigné leur opinion et indiqué leurs préférences d'implantation parmi les zones proposées par l'Etat (ellipse bleue portée sur la carte ci-dessous).



Ces actions se sont soldées par un résultat relativement satisfaisant puisque l'Etat, dans un décret du 5 décembre, déclare que la zone serait située non pas à 12 mais à 32 km au minimum de Barfleur et à 40 des Tours Vauban et dans un espace de moindre impact pour les pêcheurs. La zone retenue (500km²) empiète sur le chenal d'Antifer, le parc lui-même, d'une capacité de 1GW, ne recouvrant qu'environ 150km² pour environ 65 éoliennes. Aux dernières nouvelles, les propositions d'implantation s'éloigneraient à 40km de la pointe de Barfleur et la pêche serait compatible avec la présence du parc. L'atterrage se ferait soit au Havre soit sur la côte est du Cotentin. L'appel d'offre auprès des opérateurs a été lancé à la mi-janvier.

La nuisance visuelle n'en sera pas pour autant éradiquée

Certains habitants et élus, décidés à veiller aux conditions de déroulement du projet et de soutenir leur proposition d'une implantation du parc plus éloignée - de l'autre côté du chenal du Havre - ont créé l'association « eolarge.vds ». De nombreux maires, élus et habitants en sont membres et son conseil d'administration compte cinq maires des communes du littoral ainsi que des experts dans les domaines juridique, technique, économique et communication. L'association portera tout particulièrement sa vigilance sur les conditions d'implantation du parc, de son raccordement à terre et du choix du port de maintenance du champ éolien.

Adhésion : eolarge.vds@gmail.com

 **Eolarge.vds**